



LIMOGES HABITAT

Envoyé en préfecture le 11/06/2024

Reçu en préfecture le 11/06/2024

Publié le 11/06/2024

ID : 087-278708516-20240604-20240604_B05-DE



Extrait du Registre des Délibérations du Bureau

Séance du 04 JUIN 2024

20240604_B05 - RILHAC-RANCON - Laurière - 35 rue Bernart de Ventadour - Autorisation d'acquisition de 29 logements individuels en vente en l'état futur d'achèvement (VEFA)

Le Bureau de Limoges habitat s'est réuni le mardi 04 juin 2024 à 17 heures dans les locaux du Siège, 224 rue François Perrin à Limoges.

Etaient présents :

Madame Catherine MAUGUIEN-SICARD, Présidente

Monsieur Jean-Luc BONNET, Vice-président

Madame Aya Ekoun Debora KOUAKOU, Administratrice

Messieurs Philippe CHADELAS, Dominique RENAUDIE, et Xavier TRACOU, Administrateurs

Madame Céline MOREAU, Directrice générale

La séance est ouverte à 17 heures sous la présidence de Madame MAUGUIEN-SICARD, Présidente.

Vu le Code de la Construction et de l'habitation, et notamment son article R421-16,

Vu l'opération proposée par Nexity à Limoges habitat d'acquérir 29 logements individuels en Vente en l'Etat de Futur Achèvement (VEFA) au sein d'une opération d'aménagement de 34 logements individuels dénommée « Laurière », qui serait réalisée 35 rue Bernart de Ventadour à RILHAC-RANCON,

Vu la localisation des logements à construire sur la parcelle AI n°45, avec un projet visant un objectif palier 2025 de la RE2020, avec une Certification BEE+ de la société Prestaterra,

Considérant la date prévisionnelle de lancement des travaux au 1^{er} trimestre pour une livraison au 4^{ème} trimestre 2026,

Vu les négociations engagées avec le vendeur et les options commerciales à retenir par Limoges habitat, pour un montant prévisionnel de 5 411 998.00 € H.T.,

Vu la valeur vénale indiquée par le service du Domaine, d'un montant de 5 231 200 € H.T., avec une marge d'appréciation de +/- 10 %,

Vu le rapport présenté,

Le Bureau délibère,

- Autorise la poursuite des démarches nécessaires à la négociation et à l'acquisition de 29 logements en VEFA au sein d'une opération d'aménagement de 34 logements individuels dénommée « Laurière », qui serait réalisée 35 rue Bernart de Ventadour à RILHAC-RANCON,
- Autorise la signature des actes d'acquisition pour un prix maximum de 2 080 € HT /m² habitable, soit 5 411 998.00 € HT sous réserve d'obtention des agréments pour la réalisation de logement sociaux,
- Autorise la signature de tous actes et documents afférents à cette acquisition,
- Autorise l'engagement des dépenses correspondantes.

Formalités de publicité effectuées
le 11 JUIN 2024

Pour extrait conforme,
Limoges, le 11 JUIN 2024
LA PRESIDENTE
Catherine MAUGUIEN-SICARD

